

Séance du 5 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29
Date de la convocation		
27/05/2026		
Date d'Affichage		
08/06/2026		

DCM N° 2026-36

L'an deux mil vingt-six

Et le cinq juin

à 17 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi s'est réuni nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SIMONPIETRI Michel, Maire de Furiani,

21 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, PIACENTINI SIMONI Céline ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, MARTEL Enzo, LOMBARDO Florence, CAMPANA Jean-Charles, CECCARELLI Gérard, SILVESTRI Dominique, BERTOLUCCI Marie Christine, D'ORIANO Frédéric, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, GIAMARCHI Marie Dominique, DARNAUD Laure, CIONI Gilles, POGGI Jean-Paul, LECA Coralie, SIMONI Pierre-Baptiste, FICO Aurélie,

8 Membres absents excusés (procurations) :

BIAGGINI Jean a donné pouvoir à ALBERTINI Francine
CROCE AJACCIO Catherine a donné pouvoir à VEISON MARCELLI Nathalie
NUTTI Thierry a donné pouvoir à GIAMARCHI Marie-Dominique
CASANOVA Jean-Pierre a donné pouvoir à SIMONPIETRI Pierre Michel
AGOSTINI Antoine a donné pouvoir à POZZO DI BORGO Louis
NUTTI MATTEI Laetitia a donné pouvoir à MARTEL Enzo
SARTORI Stéphanie a donné pouvoir à UGOLINI Nuria
PORTA Marine a donné pouvoir à SIMONI PIACENTINI Céline

0 Membre absent :

Madame SIMONI PIACENTINI Céline est nommée secrétaire.

OBJET : Octroi Fonds de Concours

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 4 juillet 2022 approuvant l'attribution de fonds de concours aux communes membres,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 28 novembre 2022 approuvant les montants alloués aux communes,

VU le règlement des Fonds de Concours portant sur les modalités d'attribution des Fonds de Concours pour la période 2022-2026,

VU la convention visée par le Contrôle de Légalité le 5 décembre 2022 qui fixe à 400 000 € le montant du Fonds de Concours versé à la commune de Furiani pour le financement de l'opération « Création de huit logements communaux »,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2025-63 du 4 novembre 2025 qui adopte le projet de convention pour l'attribution du solde du Fonds de Concours, à savoir : 200 000 € pour l'opération « Réaménagement de la place du Centre Administratif »,

Monsieur POZZO DI BORGO Louis, 1^{er} Adjoint au Maire, expose que compte-tenu des contraintes de calendrier rencontrées pour l'exécution de ces travaux, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de redéployer la somme de 200 000 € sur les opérations suivantes :

- Création parking de Luccianella,
- Projet alimentaire territorial,
- Extension multi-accueil « I Piulelli ».

.../...

OUI l'exposé de Monsieur POZZO DI BORGO Louis et après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- de réaffecter les 200 000 € correspondant au solde du fonds de concours aux opérations selon les plans de financement ci-après :

	Montants H.T.	Taux
CREATION PARKING LUCCIANELLA	135 035,00 €	
Montant des autres subventions sollicitées	- €	
Montant H.T. à la charge de la commune	70 035,00 €	52 %
Fonds de concours	65 000,00 €	48 %

	Montants H.T.	Taux
PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL	392 717,00 €	
Montant des autres subventions sollicitées	157 086,00 €	40 %
Montant H.T. à la charge de la commune	118 631,00 €	30 %
Fonds de concours	117 000,00 €	30 %

	Montants HT	Taux
EXTENSION I PIULELLI	481 556,00 €	
Montant des autres subventions sollicitées	364 500,00 €	76 %
Montant HT à la charge de la commune	99 056,00 €	21 %
Fonds de concours	18 000,00 €	4 %

AUTORISE

- le Maire ou son Représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

